

ASSEMBLEE DE DIEU DE LA VALETTE

Association culturelle relevant de la Loi du 9 décembre 1905

LA COUPIANE, 115 IMPASSE DU PONANT,

83160 LA VALETTE-DU-VAR

Siret 40750540300029 - RNA W832000403

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

IV.- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V.- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI.- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Vergèze, le 15 mars 2024

Le Commissaire aux comptes
SAS DAAT AUDIT
représenté par M. Samuel PETE



Mesdames, Messieurs les Membres,

I.- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ASSEMBLEE DE DIEU DE LA VALETTE** relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II.- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



ANNEXE – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTES ANNUELS

en euros

ASSEMBLEE DE DIEU DE LA VALETTE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan au 31/12/2023

**115 IMPASSE DU PONANT
83160 LA VALETTE DU VAR**

SIRET : 40750540300029

NAF : 9491Z

Sommaire

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2
BILAN	
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	7
Compte de résultat (Suite)	8
ANNEXE	
Description de l'entité	9
Règles et méthodes comptables	10

Bilan

Bilan Actif

ACTIF		Brut		Amt-Dépr		Exercice 2023		Exercice 2022
<u>Immobilisations</u>								
<u>incorporelles</u>								
<u>Immobilisations corporelles</u>								
Terrains	AN	449 201	AO			449 201		449 201
Constructions	AP	1 862 287	AQ	95 526		1 766 761	-3%	1 814 788
Autres	AT	25 049	AU	11 297		13 752	-5%	14 540
<u>Immobilisations financières</u>								
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF</u>		2 336 537		106 823		2 229 714	-2%	2 278 529
<u>IMMOBILISÉ</u>								
<u>Stocks et en-cours</u>								
Marchandises	BT	428	BU			428	-21%	545
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>								
	BV		BW					
<u>Créances</u>								
Créances clients et comptes rattachés	BX	301	BY			301	+502%	50
Créances diverses	BZ	2 765	CA			2 765	+73%	1 599
<u>Valeurs mobilières de placement</u>								
<u>Disponibilités</u>								
	CD		CE					
	CF	120 086	CG			120 086	+12%	107 544
<u>Comptes de régularisation</u>								
Charges constatées d'avance	CH	662				662	-15%	776
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF</u>		124 242		0		124 242	+12%	110 513
<u>CIRCULANT</u>								
TOTAUX GÉNÉRAUX		2 460 779		106 823		2 353 956	-1%	2 389 042



Bilan Passif

PASSIF		Exercice 2023		Exercice 2022	
Fonds propres					
Fonds associatifs					
Fonds associatif sans droit de reprise	DA1		-100%		184 308
Réserves					
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	DE		-100%		100 000
<i>Autres réserves</i>	DG		-100%		719 098
Report à nouveau	DH	1 392 404			
Résultat de l'exercice	DI	32 158	-92%		388 998
Autres fonds associatifs					
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES		1 424 562	+2%		1 392 404
Provisions pour risques et charges					
SOUS-TOTAUX					
Fonds dédiés					
Dettes					
Emprunts et dettes / établissements de crédit	DU	899 906	-5%		948 061
Emprunts et dettes financières divers	DV		-100%		20 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 754	+18%		18 360
Dettes fiscales et sociales	DY	2 450	-41%		4 178
Autres dettes	EA	3 785	+25%		3 040
Comptes de régularisation					
Produits constatés d'avance	EB	1 500	-50%		3 000
SOUS-TOTAUX		929 394	-7%		996 638
TOTAUX GÉNÉRAUX		2 353 956	-1%		2 389 042



Compte de résultat

Compte de résultat

CPTÉ DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2023		Exercice 2022
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	FC	6 307	+21%	5 223
Subventions d'exploitation	FO		-100%	5 654
Reprise / amortiss. & prov. - Transfert charges	FP	1 832	+36%	1 352
Collectes, dons manuels	XA1	219 665	+10%	200 259
Legs et donations	XB1		-100%	21 845
Autres produits	FQ	25		
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	FS	-5 785	-1%	-5 854
Variations de stocks de marchandises	FT	-117	-35%	-179
<i>Fournitures non stockables</i>	FWC	-7 246		-7 261
<i>Fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	FWD	-1 734	+296%	-438
<i>Fournitures administratives</i>	FWE	-391	+53%	-256
Sous-traitance générale	FWG	-7 020		
Entretien et réparations	FWK	-9 259	+46%	-6 339
Assurances	FWL	-3 666	+15%	-3 175
Divers				
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	FWR	-4 881	-77%	-21 046
Déplacements, missions, réceptions	FWU	-4 700	+9%	-4 325
Frais postaux et de télécommunications	FWV	-942	-21%	-1 199
Services bancaires et assimilés	FWW	-617	+3%	-601
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	-21	-67%	-64
Salaires et traitements	FY	-51 566	-6%	-54 925
Charges sociales	FZ	-15 811	-10%	-17 642
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	GA	-52 552	+1%	-52 049
Autres charges	GE	-18 390	-41%	-30 975
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 129	+54%	28 003
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				



Compte de résultat

COTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2023		Exercice 2022
Intérêts et produits assimilés	GL	2 050	+113%	963
<u>Charges financières</u>				
Intérêts et charges assimilées	GR	-13 021	-27%	-17 820
RESULTAT FINANCIER		-10 971	-35%	-16 856
<u>Produits exceptionnels</u>				
Sur opérations en capital	HB		-100%	440 000
<u>Charges exceptionnelles</u>				
Sur opérations en capital	HF		-100%	-62 149
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-100%	377 851
TOTAUX GÉNÉRAUX		32 158	-92%	388 998



Description de l'entité

Identité de l'Association

L'Association dénommée Assemblée de Dieu de La Valette dite Eglise à Vivre a été fondée par ses membres et sa déclaration a été publiée au Journal Officiel du 29/05/1996 (n°1626) sous le numéro RNA W832000403.

Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1^{er} juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 1906 et du 16 août 1901.

Son siège social se situe au 115 Impasse du Ponant - 83160 LA VALETTE-DU-VAR.

Son numéro Siret est le 407 505 403 00029.

Objet social

L'Association a pour objet exclusif l'exercice public du culte évangélique dans le respect des législations et réglementations en vigueur et de la confession de foi de l'Union Nationale des Assemblées de Dieu de France (UNADF).

Nature et périmètre des activités

Conformément au titre IV de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, l'Association exerce exclusivement des activités culturelles.

La circonscription religieuse définie par les statuts de l'Association s'étend sur tout le territoire de la République française.

Moyens mis en œuvre

L'Association est propriétaire des locaux sis au 115 Impasse du Ponant à La Valette-du-Var, nécessaires à l'exercice du culte.

L'effectif de l'Association est composé de 2 ministres du culte.

Afin d'assurer le bon fonctionnement associatif, l'ensemble des autres tâches est assuré par des bénévoles.



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 2 353 956 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 32 158 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et notamment :

- le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et ses règlements modificatifs ;
- le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Évènements marquants de l'exercice

Néant

Évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Constructions | 12 à 50 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 à 4 ans |
| • Mobilier de musique | 5 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, aucune indemnité de départ à la retraite ne leur est due. Par conséquent, les comptes de l'entité ne font apparaître aucune provision ou évaluation en ce sens.



Engagements hors bilan : Engagements donnés

L'emprunt immobilier figurant au passif, souscrit auprès de la banque LCL (solde dû de 899 906 € au 31/12/2023), a fait l'objet d'une garantie hypothécaire sur l'immeuble construit au 115 Impasse du Ponant – 83160 La Valette du Var. Cette garantie a effet jusqu'au 30 janvier 2041.

Engagements hors bilan : Intérêts à payer

Le montant des intérêts restant à payer au 31/12/2023 s'élève à 109 503 €.

Provision pour congés à payer

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, les comptes de l'entité ne font apparaître aucune provision pour congés à payer qui ne concerne que les salariés qui relèvent du droit du travail.

Contributions volontaires en nature

L'Eglise reconnaît toute l'importance de l'engagement bénévole des femmes et des hommes qui se mobilisent dans le cadre de son activité ; cet engagement gratuit relève de la grâce prêchée par l'Eglise et constitue une offrande.

La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement.

En conséquence et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Il convient néanmoins de porter à la connaissance du lecteur qu'hormis les postes des ministres du culte dont les rémunérations sont enregistrées dans les comptes de l'association, tous les autres services de l'association culturelle sont exercés grâce à l'action bénévole de ses membres.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Dons manuels

Les dons reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année sont comptabilisés dans les produits de l'exercice et pris en compte pour l'établissement des reçus fiscaux.

Les dons reçus l'année suivante sont considérés comme des produits du nouvel exercice.



VARIATION DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentat°	Diminutions	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	184 308			184 308	
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	819 098			819 098	
Report à nouveau		388 998	1 003 406		1 392 404
Excédent ou déficit de l'exercice	388 998	-388 998	32 158		32 158
Situation nette	1 392 404		1 035 564	1 003 406	1 424 562
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 392 404		1 035 564	1 003 406	1 424 562



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement Donations temporaires d'usufruit Autres immobilisations incorporelles					
Total immobilisations incorporelles					
Terrains	449 201				449 201
Constructions sur sol propre	1 862 287				1 862 287
Constructions sur sol d'autrui					
Installat° gnles, agenc. constructions					
Install. techniques, Matériel et outillage					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	15 263				15 263
Matériel de bureau et informatique	2 494	886			3 380
Mobilier	1 488				1 488
Autres immobilisations corporelles	2 067	2 852			4 919
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total immobilisations corporelles	2 332 800	3 738			2 336 538
Legs destinés à être cédés Donations destinées à être cédées					
Total legs et donations à céder					
Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts et autres immob. financières					
Total immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	2 332 800	3 738			2 336 538



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions Virements	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement Donations temporaires d'usufruit Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Aménagement terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installat° gnles, agenc. constructions Install. techniques, Matériel et outillage Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Mobilier Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	47 499	48 027		95 526
	3 044	3 044		6 088
	1 905	317		2 222
	281	297		578
	1 541	867		2 408
Total immobilisations corporelles	54 271	52 552		106 823
TOTAL AMORTISSEMENTS	54 271	52 552		106 823



ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
		A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients et usagers douteux ou litigieux				
Clients, usagers et comptes rattachés	301	301		
Reçues sur legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et vers. assimilés				
Divers	2 765	2 765		
Fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	662	662		
TOTAL CREANCES	3 728	3 728		
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
DETTES	Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts(1) et dettes étab. de crédit(2)	899 906	48 833	202 303	648 769
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 754	21 754		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux	2 450	2 450		
Dettes fiscales				
Dettes s/immob. et comptes rattachés				
Fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	3 785	3 785		
Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
TOTAL DETTES	929 395	78 322	202 303	648 769



PRODUITS A RECEVOIR**MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN**

Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	238
Créances reçues par legs ou donations	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	2 050
TOTAL	2 288



PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	238
Créances reçues par legs ou donations	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	2 050
TOTAL	2 288



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Charges d'exploitation	662
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	662

NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
Produits d'exploitation	1 500
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	1 500



HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	MONTANT
Contrôle légal des comptes	4 800
Services autres que la certification des comptes	
TOTAL	4 800

